



SOCIÉTÉ
COPARENTALITÉ

DEUX PAPAS, DEUX MAMANS : UNE FAMILLE

Quatre ans, déjà. Le 18 mai 2013, la France est devenue le 14^{ème} pays à légaliser le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe dans le monde, le 9^{ème} en Europe. Une loi aussi importante que les situations auxquelles elle n'a pas souhaité répondre. Avoir un enfant reste un parcours du combattant pour de nombreux couples soucieux qu'un des deux partenaires en soit le géniteur. PMA, GPA... les débats – rythmés par les idées conservatrices de pseudo-représentants qui n'y pigent toujours rien – ont tourné autour de ces deux pratiques sans qu'une réelle attention soit prêtée aux autres situations. À travers le témoignage de Bertrand, Massimo, Caroline et Leïla, les parents de Corentin, 7 mois, nous avons souhaité mettre en lumière une situation totalement laissée pour compte : la coparentalité, ou comment des couples homosexuels n'ont pas attendu que la loi les protège pour avoir un enfant sans quitter la France.

✍ Philippe Peyre · 📍 Vincent Gouriou pour TÊTU



Caroline

Corentin

Massimo

Leïla

Bertrand

« Il a deux papas et deux mamans, c'est extraordinaire ! » C'est Bertrand qui parle. « Il », c'est son fils, Corentin, né le 5 septembre 2016, fruit de la rencontre entre Leïla, Caroline et son mari, Massimo, avec qui il vit depuis plus de dix ans à Rennes. S'il n'en est pas le père biologique, Bertrand n'en est pas moins son papa. Parent au même titre que Caroline, jeune infirmière de 31 ans, pacsée avec Leïla, la mère biologique de Corentin. En ce premier lundi matin d'avril, ils sont tous les quatre réunis dans le salon de Leïla et Caroline, dans la campagne d'Auray, en Bretagne. Il est près de dix heures, ils sortent du petit déjeuner, ils sont tous en vacances. Corentin s'amuse nettement plus avec les emballages papiers qu'avec les cadeaux offerts par le papa de Massimo et sa belle-mère néerlandaise, deux de ses nombreux grands-parents, pour leur toute première rencontre. « Il commence à se retourner et à se mettre sur le côté, sourit Massimo. Il essaie même de

s'asseoir et d'attraper des objets ». On sent que cet avocat de 38 ans, né sous le soleil de Toscane, nage dans le bonheur depuis que son petit garçon est venu au monde. Avec Leïla, médecin psychiatre de 33 ans, ils en sont les deux heureux géniteurs mais aussi les deux seuls qui figurent sur son acte de naissance. Pourtant, le bambin de sept mois est bien né du désir non pas de deux mais de quatre personnes. Une situation qui assigne Caroline et Bertrand à un statut de parents non reconnus.

PROMESSES NON TENUES

La loi sur le mariage pour tous a fermé les yeux sur les vides juridiques qu'affrontent les familles homoparentales. Les espoirs légitimes de voir la procréation médicalement assistée (PMA) autorisée pour les couples de lesbiennes, promise pendant la campagne de 2012, ont rapidement été ré-

duits à néant. C'est à un François Hollande frileux auquel nous nous sommes heurtés, soucieux de ne pas être celui qui tranche cette question d'égalité, préférant refiler le bébé au Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE). Comité qui a su se faire remarquer dans l'art de la procrastination. Quant à la gestation pour autrui (GPA), les débats restent cantonnés à la transcription ou non des enfants nés à l'étranger dans l'état civil français plutôt qu'à la question de sa légalisation. La Cour européenne des droits de l'Homme a pourtant rappelé la France à l'ordre à plusieurs reprises. Elle l'a fait au nom du respect de la vie privée et familiale de l'enfant qui induit de lui reconnaître son identité et ainsi de transcrire son acte de naissance. « C'est l'intégration des enfants dans l'ordre administratif et juridique en France », explique Florent Berdeaux, avocat au barreau de Paris, spécialisé dans le droit de la famille.

“ Il y a des jours, on se dit qu'il faut vite avant les élections ”

Caroline

L'acquisition de la nationalité française et l'établissement du lien de filiation n'entrent donc pas en ligne de compte dans cette transcription. « Pour l'heure, la Cour de cassation ne s'est prononcée que dans le cadre d'actes de naissance avec le père biologique et la mère porteuse, souligne l'avocat. Mais c'est en train de se faire, la Cour de cassation va se prononcer sur d'autres dossiers, au mois de mai, qui continueront de faire avancer le débat ». Pendant ce temps-là, le gouvernement n'a pas bougé d'un orteil sur cette question. On se contentera d'une seule avancée notable, la circulaire rédigée par Christiane Taubira en janvier 2013 visant à faciliter la délivrance de certificats de nationalité française aux enfants nés à l'étranger d'un père français et d'une mère-porteuse. Pour le reste, les situations sont remises aux mains des juges qui tranchent au cas par cas.

BONJOUR L'ÉGALITÉ

Travail bâclé ? L'exécutif s'est illustré par son incapacité à gérer la tournure épouvantable qu'ont pris les débats sur ces questions d'égalité. Les couples de lesbiennes et de gays qui veulent donner la vie continuent d'en pâtir et sont priés d'aller voir ailleurs, en Belgique, en Espagne ou encore aux États-Unis, faute de voir leur projet de parentalité considéré en France. Ces interdictions mettent à mal l'égalité des couples face à l'accès à la parentalité, sans parler de la menace qui pèse sur eux si François Fillon ou Marine Le Pen obtiennent les clés de la maison. Sauve qui peut, les enfants. Quand l'un veut réécrire la loi Taubira pour supprimer l'adoption plénière, réserver la PMA aux couples hétéros infertiles et bétonner l'interdiction de la GPA, l'autre nous a inventé – trop sympa – un « pacs amélioré sans effet rétroactif ». Bonjour l'égalité. « Il y a des





“ Nous nous sommes tournés vers la coparentalité pour permettre à un couple d’hommes d’avoir des enfants ”

Leïla

jours, on se dit qu’il faut qu’on se marie vite avant les élections, ironise Caroline. Puis on se raisonne et on se dit, quand même, ils ne vont pas nous l’enlever ». Seuls les candidats ancrés à gauche, Jean-Luc Mélenchon et Benoît Hamon, tous les deux opposés à la GPA, étaient favorables à la PMA pour toutes sans condition et à une transcription automatique des états civils des enfants nés à l’étranger. Quant à Emmanuel Macron, lui aussi favorable à la PMA « à titre personnel », son cœur balance plutôt pour un nouveau débat sur la question, si avis favorable du CCNE. Relancer un débat ? Bonjour les dégâts.

PMA, GPA... Elles ont concentré toute l’attention mais d’autres situations ont été oubliées. Rien dans le texte de loi n’est venu encadrer la situation de coparentalité dans laquelle se trouvent Caroline, Bertrand, Leïla et Massimo. « Cette loi est une avancée essentielle mais c’est dommage qu’elle ne soit pas allée plus loin », regrette Caroline. Mais jusqu’où ? « La reconnaissance des beaux-parents, lance Bertrand. Un statut qui ne dépouille pas les parents biologiques ». En réalité, s’ils expriment tous les quatre cette volonté de voir leur situation un jour considérée par le législateur, l’heure n’est pas franchement aux revendications. « D’un point de vue communautaire, on a vraiment intérêt à ce que ces questions ne soient pas immédiatement remises sur l’agenda poli-

tique pour que l’on puisse continuer notre vague de banalisation totale en vivant et en assumant ce que sont nos familles, sans se cacher et avec sérénité, affirme Bertrand. Et dès lors, on aura gagné, ça ne sera plus un problème au sein de la société ». Une analyse que partage Massimo : « Il ne faut jamais se priver de tenter d’avancer et de gagner des droits, mais cela nécessite de faire preuve d’intelligence politique, de sentir quand la société est prête à bouger ou à se faire bouger. À court terme, on attend de la République qu’elle sécurise toutes nos familles, par exemple à travers la circulaire Taubira, qui est équilibrée, ou à travers la lutte contre les discriminations ».

Avant de se lancer dans un projet de coparentalité, c’est tout un cheminement par lequel sont passés nos témoins. La GPA ? « On ne l’a jamais envisagée, cela ne nous correspondait pas », confie Massimo. L’adoption ? « Je ne me sentais pas du tout capable de gérer une relation avec un enfant qui avait déjà un passé et sa quête potentielle », admet Bertrand. Pour Caroline et Leïla, c’est différent. Si la première était à l’aise avec l’idée de se tourner vers la PMA, leur choix s’est finalement tourné vers une coparentalité : « C’était important pour nous, non seulement que l’enfant puisse avoir une figure paternelle, mais aussi qu’il puisse avoir une relation avec lui, explique Leïla. Nous nous sommes tournés vers la coparentalité, et non vers la PMA, également pour permettre à un couple d’hommes d’avoir des enfants. Ça a compté dans notre décision ».

IT’S A MATCH !

Les deux couples se sont rencontrés mi-octobre 2014 via la plateforme coparents.fr. Échanges de mails puis rencontre dans un restaurant rennais pendant près de sept heures. « On n’a quasiment pas parlé de la coparentalité, se remémore Leïla. Ce n’est qu’à la fin que l’on s’est dit qu’il était peut-être temps qu’on aborde le sujet ! » Rencontres après rencontres, le courant passe franchement bien et le désir des deux couples de ne former qu’une seule et

même famille prend forme très rapidement, en quelques mois à peine. « On a vu que nous avions des connaissances en commun, des valeurs communes : progressistes, écolos... », égraine Massimo. Lui et Bertrand n’ont pourtant fait la connaissance que de Leïla et Caroline qui, elles, avaient rencontré quatre autres couples. Mais ils n’ont pas souhaité chercher plus loin. « C’était naturel, fluide... C’était une évidence », assure Bertrand.

Argent, garde, valeurs éducatives, religieuses, rôle de chacun, séparation, décès... quand on se lance dans un projet de coparentalité, les questions à étudier sont nombreuses. Des sujets parfois épineux dont s’est saisie l’APGL (Association des Parents et Futurs Parents Gays et Lesbiens) en créant une charte dite d’engagement parental pour que les droits et les devoirs des parents soient clairement nommés. C’est à partir de cette fameuse charte que Massimo, Bertrand, Caroline et Leïla ont élaboré les bases de leur projet. « Cela nous a beaucoup aidé dans notre réflexion. On s’est rendu compte qu’il y avait forcément beaucoup d’incertitudes mais que ce qui comptait, c’était notre capacité à les surmonter, explique Bertrand. Si on s’engueule, la première des choses, c’est de ne pas aller devant le juge mais de tenter une médiation, c’est le point le plus important ». Cette charte constitue une étape fondamentale dans un tel projet : « Elle raconte l’histoire de l’enfant, elle ne sera pas là que pour les problèmes juridiques, elle sera là aussi pour montrer à l’enfant ce qui a été fait pour lui », précise Florent Berdeaux, l’avocat en droit de la famille. S’ils ont ensuite la possibilité de la faire homologuer par un juge, eux n’ont pas souhaité emprunter cette voie. Les deux papas ont très vite accepté le principe selon lequel Corentin passerait beaucoup plus de temps avec ses mamans : trois semaines sur quatre, un weekend et un mercredi sur deux. « On a pris ce parti dès le départ, cela ne nous fait pas peur. Tout me semble être une possibilité d’ouverture plutôt qu’un renoncement, je le vois de manière très positive, assure Bertrand. De toute façon, notre état d’esprit est d’être principalement ensemble ».



CORDON OMBILICAL

Aujourd’hui, près de trois ans après leur rencontre, ils sont tous les quatre parents du petit Corentin, conçu grâce à une pipette après trois essais. C’est le sperme de Massimo qui a été appelé pour féconder l’ovule de Leïla. « Il a bien fallu trouver un critère et je suis le plus âgé », s’amuse-t-il, lui qui n’a en réalité que six mois de plus que son mari. Pour Caroline et Leïla, le choix s’est fait de façon plus pragmatique. « On a près de trois ans d’écart, cela compte beaucoup plus pour une femme », explique Leïla. De fait, elle et Massimo en sont les seuls parents légaux quand Caroline et Bertrand, eux, ne sont reconnus qu’à titre de tiers. Peu élégant pour un parent qui a tant désiré cet enfant. « J’ai coupé le cordon ombilical, lance Bertrand tout sourire et pas peu fier d’un tel souvenir. On construit du symbolique à la place du juridique ». Caroline, elle, confesse davantage son sentiment d’insécurité par rapport à cette situation : « Le lien se fait de manière quotidienne avec Corentin

mais le fait que je n’aie pas les mêmes droits que Leïla ou Massimo sur lui reste très présent, je ne vais pas vous mentir. Je l’ai accepté aussi parce que je sais que dans l’idée, Corentin n’est pas le seul enfant que nous aimerions avoir et que j’aurai potentiellement ce lien biologique avec un autre enfant ». Les possibilités qui s’offrent à eux pour être tous reconnus au même titre sont inexistantes. « On ne peut pas avoir quatre liens de filiation, c’est actuellement impossible », certifie l’avocat parisien. Reste alors l’adoption simple, mais elle ne permet d’établir que jusqu’à trois liens de filiation. « Cela implique beaucoup de choix cornéliens qui font que les gens y renoncent ; par exemple, l’adoption simple par l’épouse de la mère ferait perdre au père son autorité parentale », déplore Me Berdeaux. Ou comment déshabiller Massimo pour habiller Caroline. Il y a aussi l’option « délégation de l’autorité parentale » qui, cette fois, ne prive pas les parents biologiques de leur autorité qu’ils partagent avec « un tiers » mais elle ne va pas venir se substituer à un lien de filiation. « Il n’y a pas d’héritage

et on n’a pas le statut de parent », s’agace l’avocat parisien. Malgré tout, les parents de Corentin survolent les difficultés et s’attachent davantage à la famille qu’ils aiment à construire tous ensemble. « Je trouve que c’est une richesse pour notre couple de femmes de pouvoir partager la parentalité avec des hommes qui n’ont pas le même vécu que nous, ni le même parcours professionnel et familial, approuve Caroline. Je suis heureuse que nous ayons dû passer par là, ça nous fait vivre des choses ». « Ça nous ouvre à un côté masculin auquel on était moins habituées, c’est super riche, confirme Leïla. Mais personne n’irait choisir cette solution-là s’il pouvait naturellement avoir un enfant en couple ». Avec les beaux jours qui arrivent et un petit bambin qui s’éveille chaque jour un peu plus, la petite famille se projette déjà sur l’été qui arrive et le voyage qu’ils organisent tous ensemble. Direction la Toscane, en Italie, pour visiter les parents de Massimo. Lui qui, jamais avare d’un trait d’humour, nous lance un magistral : « On n’est pas trop de quatre pour élever un enfant ! ». ●